

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2025/18

Nombre de Conseillers
En exercice : **10**
Présents : 9
Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le DIX SEPT JUIN**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 10/06/2025

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Marlène VILLENEUVE

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 19/06/2025

APPROBATION DU TRANSFERT ANTICIPÉ DE LA COMPETENCE EAU POTABLE À CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTÉ

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1^{er} ;
Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;
Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L5214-16 et L5214-23-1 (modifiés) du Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2025-098 de Charlieu Belmont Communauté ;
Considérant la démarche engagée depuis 2018 sur le territoire, le transfert de la compétence « eau potable » à Charlieu Belmont Communauté est proposée pour le 1^{er} janvier 2026 ;
Considérant que la compétence « eau potable » est un service public industriel et commercial ;
Considérant que la Commune de Jarnosse a délégué au SIADEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable) la gestion de la compétence eau potable ;

Monsieur le Maire demande à son conseil de se prononcer sur le transfert anticipé de la compétence eau potable à Charlieu Belmont Communauté.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026 donc la modification des statuts de la communauté de communes.**

Fait à JARNOSSE, le 17 juin 2025

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Chantal DESMOUSSEAUX

